Chabatz d'entrar

SAINT-JEAN LIGOURE
une commune riche d'histoire(s)

Fête ses 30 ans !

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

VILLAGE D'AVENIR

Revue municipale
JUIN 2025 - N° 100

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Aidez-nous à restaurer Saint-Jean-Baptiste en faisant un don !

« Chabatz d'Entrar » fête son centième numéro ! Nous inaugurons à cette occasion une nouvelle première page qui rappelle notre identité en lien avec la nature présente partout autour de nous. Une exposition de l'ensemble des journaux publiés depuis 1995 sera visible cet été à la salle associative « Pradou ».

Excellente lecture et bel été à vous toutes et tous !

Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Ensemble, fleurissons notre commune !

Avec le retour des beaux jours, notre village reprend des couleurs, et c'est toujours un plaisir de voir nos rues, nos jardins et nos espaces publics s'éveiller au rythme du printemps et de ce début d'été. Plus qu'une tradition, l'embellissement floral de notre commune est le reflet de notre attachement à notre qualité de vie, au respect de l'environnement et à la convivialité qui caractérisent notre territoire. Cette année encore, les agents des services techniques, avec passion et savoir-faire, ont imaginé des compositions florales qui allient esthétique, diversité et respect du budget. Leur travail, souvent discret mais ô combien précieux, contribue chaque jour à faire de notre village un lieu accueillant, vivant et harmonieux. Mais, le fleurissement de notre petite localité ne peut reposer uniquement sur l'action municipale. Il est l'affaire de tous : jardinières sur les rebords de fenêtres, massifs entretenus avec soin, façades fleuries... chaque geste compte. C'est pourquoi je tiens à saluer toutes celles et ceux qui participent activement à cette dynamique, et j'encourage chacun à y prendre part. Nous oublions trop souvent que nous avons la chance de vivre dans un cadre remarquable. Préservons-le, valorisons-le. Le fleurissement est un art, mais aussi un langage : celui de l'hospitalité, du respect de la nature et de la fierté que nous avons pour notre village. Ensemble, continuons à faire de notre commune un lieu champêtre où il fait bon vivre, et où il fait bon s'arrêter.

Comme chaque année, les actions municipales sont diverses grâce à vos élus mobilisés dans de nombreux domaines. Je ne citerai ici que les plus significatifs.

Nous allons remplacer le point d'eau existant et obsolète du cimetière par une belle fontaine en fonte dont l'utilisation sera plus facile. Elle sera installée sur un sol constitué des mêmes pavés que ceux que nous utilisons régulièrement pour la réfection des trottoirs et des voies du bourg. Un banc permettra de se reposer.

L'aménagement des pied-à-terre commerciaux va débuter prochainement. Un cheminement piéton en pavés permettra aux futurs utilisateurs des lieux de s'y rendre soit depuis la Place du 8 Mai 1945, soit depuis la petite porte en bois peinte en rouge sur la route départementale.

Un petit véhicule utilitaire de marque Citröen a été acheté afin de faciliter les déplacements de nos agents communaux. Prochainement, avec le camion, ceux-ci porteront le logo de notre commune.

Comme nous l'avions indiqué, nous avons fortement augmenté le budget alloué à l'entretien de nos routes. Ce sont ainsi 70.080,00€ T.T.C. qui vont être dépensés pour le programme 2025. Nous avons également réalisé « une traversée de route busée » ainsi qu'un aménagement de fossé. Il ne reste plus qu'à espérer que les orages et les précipitations ne seront pas trop importants.

Les travaux de renaturation du petit ruisseau de « La Goutte » vont débuter à la mi-septembre. Nous allons ainsi réduire de près de 70% le risque de nouvelles inondations sur la Place du 8 mai 1945. Le deuxième enjeu est bien de rétablir la continuité écologique de ce petit affluent de notre rivière « La Ligoure ». Depuis quelques mois, les services de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne procèdent à des inventaires avant travaux. Après la restauration, des analyses, prélèvements et recensements se poursuivront durant deux années. Nous espérons pouvoir vous communiquer de bonnes nouvelles.

Tous ces projets vont voir le jour grâce au soutien du Conseil Départemental. Comme vous le voyez chaque année, notre commune, bien que de taille modeste, ne manque ni d'ambition ni de projets pour améliorer votre cadre de vie. Chacun le sait : dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, pouvoir compter sur des soutiens extérieurs est essentiel. C'est pourquoi je tiens à souligner l'importance des subventions accordées par le Département en 2025. Elles permettent de transformer nos idées en réalisations concrètes. Ces investissements, rendus possibles par l'appui du Département, témoignent d'un partenariat constructif entre les collectivités. Ils traduisent notre volonté commune de défendre cette ruralité à laquelle nous tenons tant. La municipalité adresse ses plus chaleureux remerciements aux élus départementaux pour leur soutien sans faille.

La fête de la Saint-Jean approche à grands pas. Samedi 28 juin, en soirée, nous mettons les petits plats dans les grands avec la table dressée dans la cour de la salle des fêtes. Après le dessert, le feu d'artifice et le feu de la Saint-Jean célèbreront cette fête de la lumière et du solstice d'été.

Durant le mois de juillet, chaque samedi matin deux expositions seront organisées à la salle « Pradou ». La première est une exposition des 100 numéros de la revue municipale « Chabatz d'Entrar ». La seconde présente l'ensemble des articles de presse écrite qui ont parlé de notre belle commune durant 25 ans. Très bel été à vous toutes et tous.

Bien respectueusement,

Didier Marcellaud

Edito rédigé, le 25 mai 2025

L'Agenda de vos Élus

2025 - Février			
04-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion employés communaux services périscolaires	Cheyronnaud
04-févr.	Nexon	Réunion CODIR OT	Cheyronnaud
08-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de travail mise en page journal communal	Cheyronnaud
08-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Concert Eglise	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
09-févr.	Limoges	Rencontre avec J-C. Leblois, Président du Conseil Déptal 87	Marcellaud
10-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Commerces - Réunion avec l'architecte	Marcellaud - De Jesus
15-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
15-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux sortant d'un locataire de la commune	Marcellaud - De Jesus
15-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Etat des lieux entrant d'un locataire de la commune	Marcellaud - De Jesus
16-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Préparation des comptes administratifs communaux	Marcellaud
18-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion employés communaux services périscolaires	Cheyronnaud
18-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil des écoles	Cheyronnaud
18-févr.	Pierre-Buffière	Gendarmerie Nationale - Inspection et retour statistiques 2024	Marcellaud
20-févr.	Limoges	Visite du siège du journal "Le Populaire du Centre"	Marcellaud - De Jesus
21-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Nettoyage de la rivière Anglaise avec les agents communaux	Marcellaud - De Jesus
21-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec une entreprise - pieds à terre commerciaux	Marcellaud - De Jesus
22-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
24-févr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion point cantine scolaire	Cheyronnaud
24-févr.	Paris	Salon de l'agriculture - Animation sur le stand Conseil Déptal 87	Marcellaud
25-févr.	Paris	Salon de l'agriculture - Animation sur le stand Conseil Déptal 88	Marcellaud
26-févr.	Nexon	CIAS	Cheyronnaud
27-févr.	Paris	Salon de l'agriculture - Promotion race Limousine	Deconchat
28-févr.	Paris	Salon de l'agriculture - Promotion race Limousine	Deconchat
2025 - Mars			
01-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
04-mars	Saint-Jean-Ligoure	Séance de cinéma CINE +	Cheyronnaud
06-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec A. Marie Cubertafon - visites guidées 2025	Marcellaud
06-mars	Boisseuil	Rencontre avec Mr le Conseiller Départemental	Marcellaud - De Jesus
07-mars	Saint-Jean-Ligoure	Colis des aînés	Cheyronnaud
08-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
08-mars	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir le compte-rendu de séance
10-mars	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous inscription écoles du RPI	Cheyronnaud
11-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion parc locatif communal	Marcellaud - De Jesus
13-mars	Flavignac	Réunion subvention du Conseil Départemental aux communes	Cheyronnaud
15-mars	Saint-Jean-Ligoure	Opération "nature propre"	Reyrolle - Vignaud
15-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud
15-mars	Aureil	Cérémonie des obsèques de Rémy Sénamaud	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
16-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail sur les budgets 2025	Marcellaud
18-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réception nouveau véhicule des services techniques	Marcellaud - De Jesus
19-mars	Saint-Jean-Ligoure	Accueil nouveaux locataires "Maison Gizardin"	Marcellaud - De Jesus
22-mars	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie de mariage	Cheyronnaud
22-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud
28-mars	Saint-Jean-Ligoure	Formation employée contrat PEC	Cheyronnaud
29-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud
29-mars	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail statue représentant Saint Jean Baptiste	Marcellaud
29-mars	Saint-Jean-Ligoure	Remise des clés aux locataires de la maison "Gizardin"	Marcellaud
30-mars	Saint-Jean-Ligoure	Assemblée générale de la société de pêche "Ligoure-Briance"	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
31-mars	Saint-Jean-Ligoure	Départ d'un locataire : état des lieux sortant	Marcellaud - De Jesus
2025 - Avril			
02-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec une administrée à son domicile	Marcellaud - De Jesus
03-avr.	Limoges	Conseil départemental - Réunion de l'EPIC de Saint-Pardoux	Marcellaud

L'Agenda de vos Élus (suite)

02-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec une administrée à son domicile	Marcellaud - De Jesus
03-avr.	Limoges	Conseil départemental - Réunion de l'EPIC de Saint-Pardoux	Marcellaud
03-avr.	Rilhac Lastours	Codir OT	Cheyronnaud
04-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Gendarmerie - audition suite à des vols	Marcellaud
05-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud
05-avr.	Limoges	Assemblée générale fédération de pêche 87	Marcellaud - De Jesus
05-avr.	Limoges	Rencontre avec l'entreprise Enedis	Marcellaud - De Jesus
08-avr.	Châlus	Conseil communautaire	Cheyronnaud
08-avr.	Nexon	CIAS	Cheyronnaud
11-avr.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec l'entreprise Limoges Enseignes - Marquage véhicules	Marcellaud
11-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec le centre des finances publiques	Marcellaud
12-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de la commission des impôts locaux	Marcellaud - De Jesus
12-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir le compte-rendu de séance
12-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
13-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Rallye de la porcelaine	Marcellaud - De Jesus
15-avr.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec le journal "le populaire du Centre"	Marcellaud - De Jesus
16-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Commerces - RDV avec l'entreprise Enedis	Marcellaud
17-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec le collectif de Brégéras - Projet de porcherie	Marcellaud - De Jesus
19-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
25-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion création fontaine du cimetière	Marcellaud - De Jesus
26-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir le compte-rendu de séance
26-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-avr.	Pierre-Buffière	Pose de la première pierre du centre de secours de P-Buffière	Marcellaud
27-avr.	Saint-Paul	Commémoration sur le site de l'ancien camps de concentration	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
29-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Intercommunalité - Plan visites du centre-bourg	Marcellaud
30-avr.	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie de lancement de la collecte de dons St Jean Baptiste	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Reyrolle - Coiffe
30-avr.	Saint-Priest-Ligoure	Pose de la première pierre de l'épicerie - bistrot associatif	Marcellaud
		2025 - Mai	
01-mai	Paris	Commémoration Commune de Paris	Marcellaud - De Jesus
03-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
03-mai	Saint-Jean-Ligoure	Séance de travail mise en page journal communal	Cheyronnaud
04-mai	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec des administrés	Marcellaud - De Jesus
05-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion employés communaux services périscolaires	Cheyronnaud
05-mai	Saint-Jean-Ligoure	Location d'un appartement communal	Marcellaud - De Jesus
05-mai	Limoges	Fondation du patrimoine	De Jesus
05-mai	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec une famille en vue d'une location d'appartement	Marcellaud - De Jesus
07-mai	Saint-Jean-Ligoure	Location d'un appartement communal	Marcellaud - De Jesus
07-mai	Saint-Jean-Ligoure	Reccueillement au cimetière sur la tombe de Roger Desroche	Marcellaud - De Jesus et la famille
08-mai	Janailhac	Commémoration cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud
08-mai	Saint-Priest-Ligoure	Commémoration cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
08-mai	Saint-Jean-Ligoure	Commémoration cérémonie du souvenir	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
10-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Cheyronnaud - De Jesus
10-mai	Saint-Jean-Ligoure	Séance de travail mise en page journal communal	Cheyronnaud
13-mai	Boisseuil	Rencontre avec monsieur le Conseiler Départemental	Marcellaud - De Jesus - Coiffe
16-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion Conseil Départemental	Marcellaud
16-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion intercommunalité	Marcellaud
17-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
18-mai	Saint-Paul	Fête de l'âne	Marcellaud
22-mai	Pierre-Buffière	Départ de l'Adjudant Chef J.Delesalle	Marcellaud - De Jesus
23-mai	Saint-Jean-Ligoure	Après-midi de travail avec les services de la DDT	Marcellaud
24-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion permanence des élus	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
25-mai	Saint-Jean-Ligoure	Fête de Châlucet	Marcellaud - Cheyronnaud

QUOI DE NEUF ?

BRUITS DE MOTOCULTURE

Comme chaque année, avec le retour des beaux jours, il est bon de rappeler que tout engin à moteur peut entrainer de la gène pour ses voisins.

Afin d'éviter que naissent des conflits qui finissent parfois au tribunal et débouchent sur des relations de voisinage « compliquées », il est important de mettre en marche vos engins de motoculture à des heures décentes. Il est notamment interdit de créer des nuisances sonores le dimanche.

ARRIVEE DU TRANSFORMATEUR DE LA RUE DES MYOSOTIS

La deuxième tranche des travaux de modernisation et de renforcement du réseau de l'électricté alimentant les maisons du centre-bourg a repris le 1er avril dernier.

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Rappelons que ces travaux étaient devenus indispensables car la demande en énergie électrique est croissante en raison de l'installation de pompes-à-chaleur.

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Le nouveau transformateur qui se situe en haut de l'espace vert existant entre le mur du cimetère et le lotissement de « La Veyrine » a été installé le 1er avril 2025. Celui-ci remplacera le transformateur aérien se trouvant en partie haute de l'Avenue des Erables.

VANDALISME AU STADE DE FOOTBALL « JEAN LAPLAUD »

Un véhicule a effectué des rodéos sur le stade de football « Jean Laplaud ». Celui-ci a abîmé la pelouse en plusieurs endroits. Comme si cela ne suffisait pas, la voiture s'est embourbée, et les individus ont dû amener des morceaux de bois et divers matériaux pour sortir du terrain … dommage car nous aurions pu les identifier !

Crédit photo : Angélique GUISSET

QUOI DE NEUF ?

RISQUE D'INONDATION DU BAS DU BOURG

L'on ne compte plus le nombre de fois où le ruisseau de **« La Goutte »** a débordé, provoquant parfois d'importants dégâts. Depuis le nettoyage du tronçon qui traverse le pré situé en face de l'école, la situation s'est grandement améliorée.

La photo ci-dessous montre que – malgré de fortes précipitations tombée durant une nuit – le flot d'eau s'évacue mieux qu'avant.

Les travaux de renaturation de ce petit cours d'eau vont être réalisés cet automne. Cela devrait encore dinimuer le risque de crues provocatrices de débordements. Nous devons tout de même rester vigilants car nous n'avons pas encore vécu la crue centenale. Nous devons également surveiller en permanence l'arrivée de morceaux de bois provenant des coupes réalisées ces dermières années sur les parcelles se situant en amont du bourg. En effet, nous retirons fréquemment ce type d'embâcles qui font obstruction devant le pont du lavoir du parc de la Mairie ; mais aussi celui de la Place du 8 Mai 1945.

La photo ci-dessus révèle fort bien ce qui se passe quand des osbtacles se sont accumulés devant les ouvrages d'art.

LOTISSEMENT DU BOURG

Un trou se forme régulièrement sur un trottoir de la rue des Myosotis. La

QUOI DE NEUF ?

municipalité a mandaté une entreprise pour identifier l'origine de ce problème qui s'est déjà produit par le passé.

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

ROUTE DEPARTEMENTALE RD15

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Les panneaux signalant la présence des écluses qui étaient abîmés par des véhicules qui les avaient heurtés ont été remplacés par nos agents des services techniques. Les panneaux verticaux ont été remis en place et l'ensemble du dispositif est à nouveau opérationnel.

LE SAULE DU PARC DU LAVOIR A TOTALEMENT DISPARU

De l'imposant saule abattu en 2024 il ne reste désormais que la souche. Cyril et Cédric ont évacué le tronc qu'ils avaient auparavant tronçonné en plusieurs morceaux.

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

LES CIGOGNES FONT UNE HALTE DANS LE PRE DE L'ECOLE

Quel beau spectacle que celui donné par ces cigognes qui se sont reposées quelques heures près de la Ligoure, dans le pré de l'école.

Ces oiseaux majestueux ne semblaient pas intimidés par les automobilistes qui s'étaient arrêtés pour les admirer.

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

QUOI DE NEUF ?

DU NOUVEAU A L'ECO-POINT

Toujours soucieuse d'amliorer votre quotidien, votre municipalité a demandé l'installation **d'un nouveau conteneur**. Dans celui-ci, vous devrez déposer vos cartons bruns.

Crédit photo : Syded

Le nouveau bac de collecte a été livré sur le site du centre-bourg fin avril **mais n'entrera en service qu'à partir du 1er juillet 2025**.

COLLECTE DE DONS AU PROFIT DE LA RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Le coup d'envoi de la collecte de dons financiers au profit de la restauration de la statue extérieure de l'église représentant Saint-Jean-Baptiste a débuté officiellement le mercredi 30 avril 2025.

Cette restauration est une aventure collective dans laquelle tous les foyers de notre commune se retrouvent.

La collecte restera ouverte jusqu'en fin d'année 2025. Dans le cas où les dons seraient plus importants que ceux prévus initialement, un compte restera ouvert à la Fondation du Patrimoine et l'argent qui s'y trouvera servira à débuter les travaux de rénovation de l'église dans son ensemble.

Des formulaires « papier » en trois volets sont à votre disposition à la mairie, à l'église, et dans ce journal où un coupon est à découper. Ensuite, soit vous envoyez votre participation directement à la Fondation du patrimoine, soit vous le déposez à la mairie sous enveloppe cachetée, soit vous venez le remettre à vos élus le samedi matin.

NETTOYAGE DES AIRES DE JEUX

Les aires de jeux du **parc de la mairie « Jean-Christophe Faure »** et le **terrain « multi-sports »** situé à proximité du **stade « Jean laplaud »** ont fait l'objet d'un nettoyage soigné par les employés communaux.

En effet, la mousse avait comencé à recouvrir les surfaces et à les rendre glissantes. Les panneaux d'information ainsi que les poubelles ont également été rénovés.

Merci à nos employés communaux **Cyril, Cédric** et **Xavier** qui ont effectué en régie ces travaux nécessaires.

DOSSIER SPECIAL : OU EN SUIS-JE AVEC MA HAIE ?

La Taille des Haies : règles et bonnes pratiques :

La taille des haies est une tâche essentielle pour maintenir l'esthétique et la santé de votre jardin. Cependant, elle doit être effectuée en respectant certaines règles, notamment celles concernant la voie publique et les relations de voisinage.

Pourquoi tailler ses haies ? :

Tailler ses haies permet de :

1. Maintenir leur forme et leur densité.
2. Favoriser une croissance saine en éliminant les branches mortes ou malades.
3. Prévenir l'envahissement des espaces voisins ou de la voie publique.

Les règles de taille près de la voie publique :

Lorsque vos haies bordent une voie publique, certaines règles doivent être suivies pour garantir la sécurité et le confort de tous :

1. **Hauteur maximale** : selon le code de l'urbanisme, la hauteur des haies ne doit pas gêner la visibilité des automobilistes ou des piétons. En général, elle doit être inférieure à 2 mètres près des intersections et des passages piétons.
2. **Propreté** : les déchets de taille ne doivent pas être laissés sur la voie publique. Il est important de les ramasser et de les éliminer correctement.
3. **Accès libre** : les branches ne doivent pas empiéter sur les trottoirs ou les routes, permettant ainsi une circulation libre et sécurisée.

Les règles de taille vis-à-vis des voisins :

La bonne entente avec les voisins passe aussi par le respect des règles de jardinage. Voici quelques points clés :

1. **Distance de plantation** : les arbres et haies doivent être plantés à une distance minimale de 50 cm de la limite séparative si la hauteur de plantation ne dépasse pas 2 mètres. Pour les haies dépassant cette hauteur, la distance doit être d'au moins 2 mètres.

DOSSIER SPECIAL : OU EN SUIS-JE AVEC MA HAIE ?

2. **Hauteur limite** : en l'absence de réglementation locale spécifique, les haies plantées à moins de 2 mètres de la limite séparative ne doivent pas dépasser 2 mètres de hauteur.
3. **Entretien régulier** : il est de la responsabilité du propriétaire d'entretenir ses haies pour éviter qu'elles ne causent des nuisances à ses voisins, telles que l'ombre excessive ou la chute de feuilles.

La taille des haies est plus qu'une simple tâche de jardinage. C'est un acte de **respect envers la communauté et les voisins**, encadré par des règles précises. En les respectant, vous contribuez à un **environnement plus agréable et harmonieux pour tous.**

Préservons les haies :

La haie est un groupe d'arbustes et d'arbres, de longueur et de hauteur variables, de largeur faible (souvent inférieure à 10 mètres) enclavé dans des prairies, champs, cultures ou habitations, qu'elle peut délimiter. Située en bordure de cours d'eau, elle est alors dénommée ripisylve. La haie peut être accolée à un élément fixe, linéaire du paysage (voie de communication, mur, fossé, talus, cours d'eau…).

Pour rappel, les haies constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité.

Elles permettent d'héberger de nombreuses espèces protégées par le Code de l'Environnement ou non. Par ailleurs, **elles ont un rôle important dans la prévention des risques naturels (coulées de boue, inondation).** Elles sont aussi des brise- vent. Leur taille ou leur arrachage est susceptible de causer des préjudices importants à l'environnement.

Respectons les dates d'interdiction de taille des haies :

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité. Les travaux sur les haies sont interdits pour les agriculteurs, et fortement déconseillés pour les particuliers et les collectivités durant la période de nidification des oiseaux.

A partir de la mi- mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

****

Séance du samedi 12 avril 2025

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**
Etaient présents : Madame **Céline CHEYRONNAUD et** Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Laurent LEBRAUD**, **Louis FAUCHER**, **Simon VIGNAUD et Gilles DECONCHAT.**
Etaient absents avec procuration : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Fabrice REYROLLE** (procuration à Céline CHEYRONNAUD), et **Eddy COIFFE** (procuration à Nicolas DE JESUS).
Etaient absents : **Corinne BOUILHAGUET**, **Frédéric PIDEILL** et **Jérôme GOURCEROL.**
Secrétaire de séance : **Monsieur Laurent LEBRAUD** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire fait procéder à une minute de silence à la mémoire de Monsieur Roger Desroche, ancien Adjoint au Maire durant plusieurs décennies. Il était également le doyen des hommes. Parti à 96 ans, Roger a systématiquement participé aux cérémonies commémoratives du souvenir où il déposait la gerbe à la mémoire des enfants de Saint-Jean tombés aux combats. Notre ami Roger assistait également aux opérations de dépouillement lors des soirées électorales. Il était présent chaque fois que sa petite commune qu'il aimait tant le sollicitait.

I – DELIBERATION – FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'avant de procéder au vote des budgets, il convient de délibérer sur l'évolution du taux des taxes locales. Il rappelle **que depuis 2008, les équipes municipales ont conservé chaque année les mêmes taux**. Ceux-ci s'y étaient engagés dans leur profession de foi lors des dernières élections municipales. **C'est toujours le cas malgré d'importants programmes de travaux et des baisses de subventions inédites.**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir inchangés les taux des trois taxes directes locales et de fixer les taux pour 2025, soit :

Taxe Foncière Bâti :	36.69	qui assurera un produit de	139 752.00 €
Taxe Foncière Non Bâti :	58.61		64 764.00 €
Taxe Habitation :	14.60		9 417.00 €

Ce qui assurera un produit fiscal de 213 933.00 €

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

II – DELIBERATION – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente un tableau présentant une proposition de subvention au profit des associations communales et non communales listées ci-après. Il présente une enveloppe globale s'élevant à un **montant total de 2.050,00€ (1.850,00€ d'attribués en 2024).** Monsieur le Maire ne participe pas au débat et au vote qui suit concernant l'association de pêche « AAPPMA « Ligoure-Briance ».

Nom des bénéficiaires	2025
Comité des fêtes	300.00€
Les Achillées de Saint-Jean-Ligoure	100.00€
ACCA de Saint-Jean-Ligoure (Société de Chasse)	150.00€
Coopérative scolaire Saint-Jean-Ligoure	100.00€
Association Parents d'élèves	120.00€
AAPPMA "Ligoure-Briance" (Société de Pêche)	150.00€
Collège de Pierre-Buffière	100.00€
Syndicat d'élevage Ex Canton Pierre-Buffière	70.00€
FNACA (anciens combattants d'Algérie)	70.00€
DDEN (Délégués de l'Education Nationale)	50.00€
Prévention routière	50.00€
FNATH	70.00€
GVA (groupement Vulgarisation Agricole)	70.00€
CCJA (jeunes agriculteurs)	70.00€
Amicale Pompiers Pierre-Buffière	100.00€
Histoire et patrimoine	70.00€
Autour et Détours (expo Gde Guerre)	70.00€
Festival de l'élevage	200.00€
Section féminine du GVA de Pierre-Buffière	70.00€
Les Traileurs de la Briance	70.00€
Total subventions :	2050.00€

III – DELIBERATION – AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE 2024 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :
- excédent de fonctionnement antérieur reporté …….... 23 781.37 €
- déficit d'investissement antérieur reporté ……. - 39 658.28 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2024 :
- solde d'exécution de l'exercice …… . 82 848.95 €
- solde d'exécution cumulé …… 43 190.67 €

Restes à réaliser au 31.12.2024 :
- dépenses d'investissement …… 304 682.42 €
- recettes d'investissement …….. 129 341.61 €

SOLDE - 175 340.81 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2024 :
- rappel du solde d'exécution cumulé …… 43 190.67 €
- rappel du solde des restes à réaliser …… - 175 340.81 €

Déficit de financement total - 132 150.14 €
Besoin de financement à couvrir en priorité 132 150.14 €
Résultat de fonctionnement à affecter :
- résultat de l'exercice ……. 124 011.23 €
- résultat antérieur ……..…….. 23 781.37 €
Total à affecter 147 792.60 €

Le Conseil Municipal,
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

1- couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement : 132 150.14 €
2 - affectation complémentaire en « réserve » :
(Crédit du compte 1068 sur BP 2025)…….. 132 150.14 €
3 - reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025
Ligne 002 ……. 15 642.46 €

IV – DELIBERATION – AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :
- excédent de fonctionnement antérieur reporté ……..... 5 539.63 €
- excédent d'investissement antérieur reporté……. 12 166.49 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2024 :
- solde d'exécution de l'exercice …… . - 6 263.38 €
- solde d'exécution cumulé …… 5 903.11 €
Restes à réaliser au 31.12.2024 :
- dépenses d'investissement …… 0 €
- recettes d'investissement …….. 0 €
SOLDE 0 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2024 :
- rappel du solde d'exécution cumulé …… 5 903.11 €
- rappel du solde des restes à réaliser ……. 0 €
Excédent de financement total 5 903.11 €
Besoin de financement à couvrir en priorité 0 €
Résultat de fonctionnement à affecter :
- résultat de l'exercice ……. - 2 051.73 €
- résultat antérieur ……..…….. 5 539.63 €
Total à affecter 3 487.90 €

Le Conseil Municipal,
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION :

1 - couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement : 0 €
2 - affectation complémentaire en « réserve » :
(Crédit du compte 1068 sur BP 2025)…….. 0 €
3 - reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025
Ligne 002 ……. 3 487.90 €

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

V – DELIBERATION – VOTE DES BUDGETS EXCERCICE 2025

Le Maire présente aux conseillers le projet des trois budgets de la commune pour l'année 2025, dont les balances générales s'établissent en opérations totales comme suit :

BUDGET GENERAL	Proposition du Maire	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	544 282.42 €	544 282.42 €
Dépenses de fonctionnement	535 149.46 €	535 149.46 €
DEPENSES TOTALES	**1 079 431.88 €**	**1 079 431.88 €**
Recettes d'investissement	544 282.42 €	544 282.42 €
Recettes de fonctionnement	535 149.46 €	535 149.46 €
RECETTES TOTALES	**1 079 431.88 €**	**1 079 431.88 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT	Proposition du Maire	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	23 153.65 €	23 153.65 €
Dépenses de fonctionnement	21 264.53 €	21 264.53 €
DEPENSES TOTALES	**44 418.18 €**	**44 418.18 €**
Recettes d'investissement	23 153.65 €	23 153.65 €
Recettes de fonctionnement	21 264.53 €	21 264.53 €
RECETTES TOTALES	**44 418.18 €**	**44 418.18 €**

BUDGET LOTISSEMENT	Proposition du Maire	Vote du Conseil
Dépenses d'investissement	61 998.96 €	61 998.96 €
Dépenses de fonctionnement	64 600.00 €	64 600.00 €
DEPENSES TOTALES	**126 598.96 €**	**126 598.96 €**
Recettes d'investissement	61 998.96 €	61 998.96 €
Recettes de fonctionnement	64 600.00 €	64 600.00 €
RECETTES TOTALES	**126 598.96 €**	**126 598.96 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif principal, le budget assainissement et le budget lotissement pour l'année 2025.

VI – DELIBERATION – MOTION DE SOUTIEN POUR DIRE STOP A LA VIOLENCE DANS LA VIE PUBLIQUE EN HAUTE-VIENNE

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'une motion de soutien aux élus et représentants de l'Etat cosignée par le Président de l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne, le Vice-Président de l'Association des Maires de France et le Président de l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Vienne, dont voici les termes :

« Les élus, dans l'exercice de leur fonction, sont malheureusement de plus en plus exposés aux injures et aux agressions. Ces actes portent atteinte à leur mission de représentants de la République, les désignant ainsi comme cibles et les mettant en danger. De la même manière, les agents des collectivités territoriales et les fonctionnaires de l'État, dans l'exercice de leurs missions, sont de plus en plus souvent pris à partie. Alors même que leur devoir de neutralité devrait les protéger de toute mise en cause, ils sont exposés à la vindicte publique. Les récents événements survenus en Haute-Vienne, impliquant des dégradations et des mises en cause par le syndicat agricole « la Coordination rurale de la Haute-Vienne », doivent être fermement dénoncés. Les tags insultants sur les murs de nos institutions, les attaques diffamatoires sur les réseaux sociaux, les menaces, outrages et injures sont inacceptables. Une politique de « tolérance zéro » doit être appliquée face à ces comportements qui sapent les fondements du débat démocratique.

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

En tant que présidents de l'Association des Maires de la Haute-Vienne et de l'Association des Maires ruraux de la Haute-Vienne et Vice-président de l'Association des Maires de France, nous condamnons fermement ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie et exprimons notre plein soutien aux personnes injustement visées, notamment : le Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne et ses équipes, le Préfet et les services préfectoraux, les personnels du Conseil départemental de la Haute-Vienne et son Président et des élus. Nous réitérons notre soutien à l'agriculture et aux agriculteurs de notre département. Il est essentiel que nous retrouvions collectivement le chemin d'une démocratie agricole apaisée, respectueuse et exemplaire. L'intérêt général ne peut se construire dans la violence et l'invective, mais bien dans l'échange et le dialogue. Nous appelons donc chacune et chacun à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains qui doivent nous unir. »
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce en faveur de cette motion de soutien aux élus et représentants de l'Etat.

VII – DELIBERATION – REMBOURSEMENT DE FRAIS A MONSIEUR CEDRIC LEMASSON

Monsieur le Maire indique au Conseil que Monsieur Cédric LEMASSON, agent communal en charge de la restauration scolaire a dû avancer la somme de 48.39 € pour renouveler la pharmacie d'urgence de l'école.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement des frais engagés par Monsieur Cédric LEMASSON pour un montant de 48.39€

VIII – AFFAIRES DIVERSES

A) – **IMMEUBLE LOCATIF GIZARDIN**

Monsieur le maire indique aux élus que les travaux de réfection de l'immeuble « Maison Gizardin » sont achevés et qu'un jeune couple louera ce bien communal à compter du lundi 14 avril 2025. Les travaux étaient essentiellement constitués de la réalisation de l'ensemble des peintures (murs, plafonds et portes), le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur, des interrupteurs et des prises électriques, et de l'évier de la cuisine.

B) – **APPARTEMENTS LIBRES**

L'appartement du 1er étage du Presbytère ainsi que celui du côté de la salle des fêtes au groupe scolaire sont libres depuis le 31 mars 2025. Des offres de locations vont être bientôt publiées.

C) – **STUDIO AU-DESSUS DU BUREAU DE LA POSTE A LA MAIRIE**

Cet appartement est également disponible, mais de gros travaux sont à réaliser en régie suite au départ du dernier locataire qui est parti en laissant ses affaires à l'intérieur. Cela a nécessité leur évacuation en déchetterie par les employés des services techniques communaux. D'importants travaux de nettoyage sont à effectuer avant d'entreprendre la peinture de l'ensemble des murs, plafonds, et des portes. Le WC est à remplacer intégralement ainsi que la kitchenette.

Séance du samedi 26 avril 2025

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**
Etaient présents : Madame **Céline CHEYRONNAUD et** Messieurs **Didier MARCELLAUD**, **Nicolas DE JESUS**, **Louis FAUCHER**, **Simon VIGNAUD, Fabrice REYROLLE, Eddy COIFFE, et Gilles DECONCHAT.**

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Etaient absents avec procuration : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Laurent LEBRAUD** (procuration à Nicolas DE JESUS), et **Corinne BOUILHAGUET** (procuration à Céline CHEYRONNAUD).
Etaient absents : **Frédéric PIDEILL** et **Jérôme GOURCEROL.**
Secrétaire de séance : **Monsieur Fabrice REYROLLE** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

I – DELIBERATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET D'ELVAGE PORCINS A VICQ-SUR-BREUILH

Le Conseil Municipal, après en avoir :

- Pris connaissance de l'ensemble des pièces constituant le dossier d'installation d'un élevage de porcs sur la commune de Vicq-Sur-Breuilh au lieu-dit « Brégéras »,
- Reçu deux membres du collectif de « Brégéras » et avoir entendu leurs doléances,
- Reçu les agriculteurs de Saint-Jean-Ligoure concernés par les plans d'épandages du lisier sur leurs terres
- Lu la motion du 26 novembre 2024 proposée par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne apportant son soutien au projet d'élevage porcin du Gaec BERLAND
- Echangé avec Madame le Maire de Vicq-Sur-Breuilh

Donne un avis favorable par 9 voix pour et 2 voix contre, aux plans d'épandage sur le territoire de la commune de Saint-Jean-Ligoure des effluents agricoles provenant du GAEC BERLAND installé à Vicq-Sur-Breuilh

II – DELIBERATION – AMENAGEMENT PIEDS A TERRE COMMERCIAUX – CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'architecte de l'Agence ECR en charge de la réalisation de l'opération souhaite que soient effectuées des missions de bureau de contrôle suivantes :

Mission contrôle technique
2-1 mission L+L.E + L.P+SEI + Hand
2-2 mission VIE + consuel
2-3 mission rédaction notices P.C sécurité & hand
2-3 attestation hand

Mission coordination SPS
3-1 mission coordination sécurité et santé

Il présente les devis et le tableau des analyses des offres de l'APAVE et de la SOCOTEC joint à la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de la SOCOTEC pour la somme de **4.450,00€ H.T.**

III – DELIBERATION – AMENAGEMENT PIEDS A TERRE COMMERCIAUX – CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE AMIANTE ET PLOMB

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'avant de débuter les travaux d'aménagement des pied-à-terre commerciaux, l'architecte de l'Agence ECR en charge de la réalisation de l'opération, souhaite que soit effectué un diagnostic amiante et plomb.

Il présente le résultat de la consultation effectuée auprès de trois organismes agréés :

SOCOTEC : 800.00 € HT
APAVE : 1 460.00 € HT
IMMODIAG : 390.00 € HT

EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise IMMODIAGNOSTICS n°368, route de la Perdicie 24630 Jumilhac-le-Grand pour la somme de **390.00€ H.T.**

IV- POINT SUR LES TRAVAUX

A) – PIEDS-A-TERRE COMMERCIAUX :
Monsieur le Maire informe les élus que les dernières consultations étant achevées, l'appel d'offres va être lancé.

B) – RENFORCEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE DU BOURG :
Les câbles ont été remplacés et le nouveau transformateur est prêt à être mis en service prochainement.

C) – MARQUAGE DES VEHICULES DE LA COMMUNE :
Monsieur le Maire et **Nicolas DE JESUS, Adjoint au Maire** en charge des employés communaux des services techniques ont consulté l'entreprise **LIMOGES ENSEIGNES** pour faire apposer le nom et le logo de la commune sur le nouveau véhicule **Citroën Berlingo** et le camion **Renault Mascott**. Afin de renforcer la visibilité et la sécurité des agents, des zébras blanc et rouge seront également installés sur ces deux véhicules.

****

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Nos agents communaux ont procédé à l'évacuation du tronc du saule du parc du lavoir qui avait auparavant été découpé en tronçons. Désormais, il ne reste de cet arbre que la souche qui devrait être sculptée afin d'en faire un siège. Nous envisageons de planter un second tilleul dans cette parcelle. Celui-ci apportera de la fraîcheur bienvenue lors des journées ensoleillées.

30 AVRIL : LANCEMENT DE LA COLLECTE DE DONS

https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-jean-baptiste-de-saint-jean-ligoure/102808

Le lancement de la collecte de dons en faveur de la restauration de la statue extérieure de l'église représentant Saint-Jean-Baptiste s'est déroulé à la salle des fêtes, mercredi 30 avril 2025. **Jean-Claude LEBLOIS**, Président du Conseil Départemental et **Arianne INK** déléguée régionale de la Fondation du Patrimoine ont participé à la signature de la convention avant de partager le verre de l'amitié. L'objectif de la collecte est d'atteindre **20.000,00€.** Sur la photo ci-dessous, les premiers donateurs sont en action. Rappelons que les sommes versées sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66%. Tout au long de l'année il vous sera possible de participer financièrement et de contribuer ainsi à la sauvegarde de ce patrimoine commun.

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

CONSTRUCTION DU FUTUR CENTRE DE SECOURS DE PIERRE-BUFFIERE

C'est sous un soleil radieux que la pose de la première pierre du futur centre de secours de Pierre-Buffière a eu lieu lundi 28 mai, à 15h45, sur le site de Chabanas, commune de Pierre-Buffière. Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Monsieur le conseiller Départemental du canton de Condat, Monsieur le Préfet ainsi que les autorités du SDIS (Centre Départemental d'Incendie et de Secours) avaient fait le déplacement. Voici enfin lancée cette construction devenue indispensable à plusieurs titres :

- Les locaux actuels étaient devenus insalubres au fils des ans,
- Son implantation actuelle rendait périlleuses les entrées et les sorties des véhicules,
- L'absence de salles de cours adaptées à l'école de jeunes sapeurs qui est la plus importante du département avec 59 jeunes inscrits actuellement.

CEREMONIES DU SOUVENIR – 8 MAI 2025

Cérémonie de St-Jean-Ligoure

Un nouveau record de participation a été franchi lors de la cérémonie du 8 mai 2025 !

Jeunes et anciens étaient heureux de se retrouver afin d'effectuer ensemble ce devoir de mémoire si important.

A cette cérémonie de recueillement, Monsieur le Maire a invité l'assistance nombreuse à avoir une pensée pour **Roger DESROCHE**, récemment disparu. Il ne manquait jamais ce moment si important.

Les enfants des écoles du regroupement pédagogique intercommunal ont entonné un chant collectif en présence de leurs deux enseignantes.

Après avoir salué les deux porte-drapeaux, **Messieurs BRISSAUD et LAJOIE**, chacun s'est ensuite dirigé à la salle des fêtes pour partager le verre de la fraternité.

Cérémonie de St-Jean-Ligoure

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Cérémonie de St-Jean-Ligoure

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

CEREMONIES DU SOUVENIR – 8 MAI 2025

Cérémonie de St-Jean-Ligoure

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Cérémonie de St-Jean-Ligoure

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Cérémonie de St-Jean-Ligoure

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

CEREMONIES DU SOUVENIR – 8 MAI 2025

Cérémonie de Janailhac

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

La photo ci-dessus illustre le départ du cortège, à Janailhac, dans la rue qui longe le bâtiment de la Mairie.

La photo ci-dessous a été réalisée à Saint-Priest-Ligoure. A cette cérémonie s'est associé un chat visible en bas et à droite de la photo. Le félin a suivi l'assistance le long du trajet.

Cérémonie de St-Priest-Ligoure

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

LA DIRECTTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES VISITE SAINT-JEAN-LIGOURE

Crédit photo : D.D.T

Vendredi 23 mai, notre petite commune a été honorée de recevoir **Stéphane NUCQ, Directeur de la Direction Départementale des Territoire (D.D.T.)** accompagné de ses responsables des services. De nombreux sujets ont été abordés tels que la renaturation du ruisseau de « La Goutte », l'accessibilité des bâtiments et de la voirie, et le **Plan Communal de Sauvegarde** (P.C.S.) doté d'un PC de crise. Cet équipement est régulièrement cité en exemple par les services de la Préfecture pour la pertinence de ses procédures enrichies à la suite de chaque évènement climatique. Monsieur le directeur a félicité les élus pour la qualité de leurs aménagements et la beauté du village.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

A Saint-Jean-Ligoure, depuis 1995, de nombreux bénévoles se succèdent afin de vous offrir ce que la nature produit de plus beau. Désormais, quelle que soit la saison, si vous cherchez bien, vous pouvez trouver des fleurs tout au long de l'année. Sur la photo ci-contre, c'est sous un soleil hivernal que ces superbes fleurs étaient visibles dans le parc Jean-Christophe FAURE. Nous y prêtons moins attention puisque nous nous déplaçons moins souvent que l'été dans cette nature environnante pourtant tout aussi intéressante à observer.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Crédit photos: Céline CHEYRONNAUD

Les tulipes connues de tous sont toujours aussi spectaculaires et belles.

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

La majestueuse glycine couvre désormais une partie importante de la façade arrière de la maison commune. Ses grappes sont abondantes ; tout comme sa croissance annuelle.

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Comme chaque année, nous commençons par le garnissage des jardinières dans les locaux des services techniques. Les bénévoles s'étaient donné rendez-vous samedi 31 mai pour préparer le fleurissement de 2025. **Notre employé communal, Cyril VALOO s'est joint à l'équipe afin de la connaître**. Sa présence a été très appréciée.

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

La deuxième étape est la livraison des jardinières et leur installation sur le parapet du pont de chaque lavoir ainsi que sur la passerelle en bois qui enjambe « La Goutte ».

La bonne humeur générale se lit sur les visages ! Le soleil et les températures très élevées pour la saison n'ont pas empêché le déroulement de cette demi-journée.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Sur la photo de gauche, **Céline BLEY est à la manœuvre** : les différentes plantes qui constituent chaque bac n'ont plus aucun secret pour elle qui s'investit avec **Laurent** depuis de nombreuses années dans l'embellissement floral du village.

Il faut dire qu'avec les pluies régulières du printemps, notre environnement végétal est magnifique.

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Le parvis de la maison commune n'a pas été oublié. Les trois jardinières en granit sont aux couleurs de notre drapeau tricolore National. Celles-ci guident le visiteur se rendant à la Mairie, au 28 de l'avenue des Tilleuls. Ces plantes annuelles aux couleurs chatoyantes contrastent avec l'aspect minéral de ce bel édifice réhabilité en Mairie voici déjà plusieurs décennies.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Crédit photo : Mairie

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Crédit photo : Didier MARCELLAUD

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Les Lys des Incas couverts de fleurs. Ils fleuriront ainsi jusqu'aux gelées.

P'TIT DEJ A L'ECOLE

Le goût s'apprend, s'éduque et s'acquiert dans le temps

L'éducation à la bonne alimentation se fait tout au long de la vie mais commence à la maison et se poursuit également à l'école.

Les enseignants sont des acteurs à part entière dans l'apprentissage du « bien manger » ainsi que les municipalités qui offrent des services de restauration aux élèves.

Dans notre RPI de la Vallée de la Ligoure, chaque commune met tout en œuvre pour permettre aux enfants de bénéficier de la meilleure restauration qui soit.

A Saint-Jean-Ligoure, fin mars, les élèves de la classe de CM2 ont pu déguster un super petit déjeuner concocté par le chef cuisinier Cédric et organisé par la maîtresse Angélique GUISSET et deux stagiaires de l'Education Nationale dans le cadre d'une séquence éducative sur l'alimentation, « l'équilibre du petit déjeuner selon l'âge et les besoins ».

Si le petit déjeuner est un moment de nutrition important pour bien démarrer la journée, le repas du midi l'est tout autant.

Et Cédric a vraiment à cœur de faire plaisir aux papilles de nos enfants en faisant toutes ses préparations lui-même, jusqu'aux petits michous individuels de pain confectionnés chaque jour.

Les élèves de l'école de St-Jean, bénéficient de la qualité d'un repas équilibré, avec de bons produits locaux autant que possible et préparés avec passion.

Il est à noter que ces délicieux repas qui sont actuellement facturés aux familles 1.90€ ont en réalité un coût bien plus élevé d'environ 11€ par enfant.

Les municipalités de votre RPI s'engagent à offrir des conditions d'accueil à vos enfants qui n'ont rien à envier aux grands établissements des villes.

Plus d'infos sur education.gouv.fr

https://www.education.gouv.fr/education-l-alimentation-et-au-gout-7616

ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES

Crédit photos : Nicolas DE JESUS

Il restait un reliquat de crédits de 2024 sur le programme de rénovation des voies communales. Celui-ci a été employé dans la pose d'un nouveau revêtement de type « tri-couche » sur la **voie communale VC N°05** qui part du Carrefour avec la RD15 (carrefour de la Mairie) et s'arrête au carrefour avec la RD19 (Route de St Yrieix). Les sommes restantes nous ont permis de réaliser ces travaux jusqu'au carrefour avec la VC N°225 menant au **lieu-dit « L'Ecure de Roche »**.

COMMEMORATION A SAINT-PAUL

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Monsieur le maire et les Adjoints au Maire se sont rendus à la cérémonie commémorative de Saint-Paul, sur le site de l'ancien camp de concentration, dimanche 27 avril 2025.

Madame la Maire et un représentant des associations d'anciens combattants ont délivré un message.

Des enfants ont déposé une gerbe au pied de chaque stèle.

VISITE DE MONSIEUR LE PREFET A SAINT-JEAN-LIGOURE

Mr le Préfet

Crédit photos : Service communication Préfecture

François PESNEAU, Préfet de la Haute-Vienne s'est déplacé à **Saint-Jean-Ligoure**, à la rencontre de **Monsieur le Maire** et de ses **Adjoints** mercredi 06 novembre dernier. A cette occasion, Monsieur le Maire s'était entouré des entreprises qui effectuent régulièrement des travaux de grande qualité pour la collectivité, de **Gilles DECONCHAT**, Président du festival de l'agriculture de Panazol, de **Jean-Christophe BOIREAU**, Président de la Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques et de **Pierre POMMERET**, Directeur, de **Stéphane NUQ**, Directeur de la direction départementale des territoires de la Haute-Vienne (DDT), et de plusieurs agriculteurs de la commune.

Crédit photos : Pierre POMMERET.

Crédit photos : Pierre POMMERET.

VISITE DE MONSIEUR LE PREFET A SAINT-JEAN-LIGOURE

Lors de son allocution, **Monsieur le Maire** a tenu à remercier chaleureusement les services de l'Etat qui apportent à la commune de précieux conseils. "Les interlocuteurs des différents services apportent systématiquement une réponse à nos questions. Dotés d'une forte expertise, Ils sont à nos côtés". Et le Maire de citer le dernier évènement majeur avec le violent orage du 17 septembre 2023 où, sans le soutien de Monsieur l'Adjoint au chef de bureau du service interministériel de défense et de protection civile et ses différents collaborateurs, la municipalité n'aurait pas pu assumer seule financièrement le coût des travaux.

Monsieur le Préfet a félicité la municipalité pour l'ensemble des opérations conduites: installation de paratonnerres, PC de crise fonctionnel à la salle associative "Pradou", terrain multisports à la disposition de toutes les générations, le réfectoire et la cuisine scolaire qui confectionne également les repas de la commune voisine de Saint-Priest-Ligoure, la mise aux normes des trottoirs du centre-bourg, .

Puis, Monsieur le Maire a présenté à Monsieur le Préfet et aux services de l'Etat le **ruisseau de "La Goutte"** responsable de plusieurs inondations ces dernières années. Celui-ci va reprendre son lit naturel à l'issue des études conduites par le SABV avec le soutien de la Fédération de la Fédération départementale de Pêche et de protection des milieux aquatiques particulièrement investie dans ce dossier.

Cette demi-journée d'échanges fructueux s'est achevée par un temps de convivialité.

Crédit photos : Pierre POMMERET, Service communication Préfecture

HOMMAGE A NOTRE ANCIEN ELU MUNICIPAL

Notre ami Roger nous a quittés le 02 avril 2025. Il repose pour toujours dans le cimetière de sa petite commune de cœur. Avec Renée, son épouse, ils ont été agriculteurs au lieu-dit **« Chez Raymondeau ».** Puis, à la retraite, ils se sont installés dans leur nouvelle maison, au 12 de la Rue des Roses. Mais Roger n'a pas changé ses habitudes et il a entretenu un immense jardin où il produisait de nombreux légumes. Sa générosité naturelle connue de tous l'amenait à faire des dons à la cantine scolaire.

Mais Roger était surtout connu pour son engagement pour sa commune tout comme son père Fernand qui avait été auparavant Maire de Saint-Jean-Ligoure de 1947 à 1971. **Roger a ainsi été élu municipal de 1971 à 1995**. Il aimait servir les autres, possédait le sens de l'intérêt général et rentrait heureux à son domicile chaque fois qu'il avait pu aider ses concitoyens, aux côtés de ses amis **Léon Maurice CACOYE**, **Raymond LONGEQUEUE**, **Guy DECONCHAT**, et bien d'autres.

Roger incarnait ainsi ces valeurs d'entraide, de fraternité, de don de soi pour les autres sans rien attendre en retour. C'est lui qui déposait systématiquement la gerbe à la mémoire des enfants de Saint-Jean-Ligoure tombés au combat.

Parmi ses loisirs, il était un joueur infatigable de belote.

Nous ne l'oublierons jamais !

Pour la municipalité,

Didier MARCELLAUD.

,

LE MUR D'ENCEINTE DU CHATEAU S'EFFONDRE

Crédit photo : Didier MARCELLAUD

Crédit photo : Didier MARCELLAUD

Mercredi 08 janvier 2025, en début de soirée, à 21h31, les habitants du bourg ont été surpris par un bruit sourd qu'ils n'ont pas tout de suite su identifier. Sous l'effet des pluies intenses, une partie de l'imposant mur constituant le rempart du château de Saint-Jean s'est brutalement effondré. Les riverains habitants de la Rue du Château ont aussitôt appelé Monsieur le Maire qui a aussitôt activé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire a organisé la sécurisation des lieux, aidé de Cyril VALOO, agent des services techniques communaux ainsi que des agents du Conseil Départemental.

POINTS DE DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE

Organiser la défense contre l'incendie est une des obligations de la mairie. Actuellement, quatre « hydrants » existent sur le territoire : Celui de l'Avenue des Ligures, Place des Marronniers, celui de la Rue des Myosotis dans le lotissement du bourg, celui situé entre le hameau d'Esselet et de la Côte, et la réserve du nouveau lotissement « le Hameau de la Veyssière ». Ces ouvrages sont contrôlés chaque année.

Une convention de maintenance et d'entretien va être prochainement signée avec le prestataire « la SAUR ».

Crédit photos : Nicolas DE JESUS

LIEU-DIT « RICHEBOURG » - SECURISATION DU TRANSFORMATEUR ENEDIS

Crédit photo : Cédric ROBERT

A la mi-avril, **Enedis** a mandaté une entreprise sous-traitante en urgence afin de sécuriser le transformateur électrique installé voici quelques années seulement. Sous l'effet des fortes pluies, le terrain sur lequel celui-ci est posé s'était en partie dérobé, laissant craindre le renversement de la cabine à tout moment. Cela aurait entrainé une panne de courant dans les lieux-dits de **« Richebourg »** et de **« Sury »**.

Le saviez-vous ? Certains des transformateurs présents sur le territoire communal appartiennent à **Enedis** et d'autres au **syndicat énergies Haute-Vienne (S.E.H.V.).**

Nous avons tous connus les petits transformateurs situés en partie supérieure des poteaux en béton supportant les câbles. Ces équipements très vulnérables aux intempéries et au risque de destruction liés à la foudre tendent à disparaitre. Ils sont en effet remplacés par des cabines au sol telles que celle de « Richebourg ».

Crédit photo : Cédric ROBERT

Les interventions de maintenance sont ainsi grandement facilitées. Les salariés qui sont intervenus ont posés une canalisation permettant de collecter les eaux du fossé de la voirie et de les déverser en contrebas.

Crédit photo : Cédric ROBERT

Nouveau transformateur de la Rue des Myosotis

Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Nous étions prévenus, l'année 2025 était l'année de la race Limousine. Le public s'est déplacé en masse pour venir découvrir **« Oupette »**, la vache égérie de cette édition 2025. Durant deux jours, Monsieur le Maire était présent sur le stand du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. L'inauguration eu lieu le mardi, en présence du Président **Jean-Claude LEBLOIS** ; mais également de nombreux conseillers départementaux. L'orchestre chargé de « mettre le feu » est une formation Haut-Viennoise : **« Men In Brass ».** L'ambiance était telle que même les voisins Basques sont venus nous rejoindre. Parmi les partenaires présents tout au long du salon, la Fédération départementale de Pêche a fait pêcher un public sur son simulateur de prises. La joie est sur tous les visages comme l'attestent les photos.

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Sur la photo ci-dessus, c'est **Madame Nathalie DELATTRE, Ministre déléguée du tourisme** du gouvernement Bayrou qui est venue spontanément manier la canne à pêche !

Madame la Maire de Saint-Paul ainsi que Monsieur le Maire de Glandon s'y sont essayés également.

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Sur la photo ci-dessous, voici l'orchestre que nous essayerons de faire venir **à Saint-Jean-Ligoure**. Les musiques jouées ont la chaleur des bandas du Sud-Ouest.

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Voici la star qui porte bien son nom si l'on en juge par son pelage que nous qualifierons de « touffu » au sommet de sa tête ! L'animal est extrêmement docile. Son regard et son attitude reflètent bien ce qu'elle est : un animal équilibré, qui n'est pas craintif alors que beaucoup de public circule autour.

De nombreux objets dédiés à **« Oupette »** ont été commercialisés tout au long du salon. Il en reste encore quelques-uns que vous pourrez trouver à la boutique du **pôle de Lanaud.**

« Oupette » est également visible au **« Limousine-park »** durant l'été ; n'hésitez pas à aller lui rendre une petite visite.

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Sur la photo de droite, encore **« Oupette »** qui est avec son veau.

Il n'y a pas à dire, nous pouvons être fiers de notre race Limousine.

Sur les photos ci-dessous, voici des photos de lapins, car, tous les animaux sont présents au salon de l'agriculture.

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Crédit photos : Didier MARCELLAUD

Ces lapins béliers semblent totalement indifférents au passage d'un public incessant tout au long de la journée.

Les ovins et les races de poules ont eu beaucoup de succès auprès des enfants.

Crédit photos : Conseil Départemental

Crédit photos : Conseil Départemental

Crédit photos : Conseil Départemental

CONCERT AU PROFIT DES ENFANTS MALADES

Crédit photos : Corinne ROUHAUT

Samedi 8 février dernier, les enfants des écoles du R.P.I. se sont produits à l'**Eglise Saint-Jean-Baptiste**, à l'initiative de **Corinne ROUHAUT**. Nos écoliers unis en chorale ont interprété de grands morceaux de musique forts connus avec énormément de talent. Le produit de la recette était destiné à l'association **« Arc-en-ciel ».** Cette dernière a pour vocation de réaliser le rêve de l'enfant malade atteint de cancer, myopathie, mucoviscidose, ou maladies orphelines. **« Arc-En-Ciel »** est composée uniquement de bénévoles et a été reconnue d'utilité publique en 2004. Elle est parrainée par **Sophie Marceau** et **Christophe Willem**. Le rêve permet à l'enfant d'avoir un projet, de penser à autre chose que la maladie et de mieux prendre en charge son traitement. C'est une véritable bouffée d'air pur, un moment d'évasion et de trêve face à la souffrance. L'enfant retrouve le sourire et ses parents aussi.

La chorale d'adultes **« polysongs »** a pris le relais en seconde partie de soirée. Lors de cette soirée, l'Eglise était comble et le public conquis à cette cause.

Un pot de remerciements a été servi à la salle des fêtes.

Crédit photos : Corinne ROUHAUT

LE POPULAIRE DU CENTRE
lepopulaire.fr

La presse en a parlé

Journal du mardi 13 mai 2025

Saint-Yrieix-la-Perche → Pays arédien

SAINT-JEAN-LIGOURE ■ La recherche du nom des habitants et habitantes de la commune est toujours d'actualité

Saint-Jean-Ligoure cherche toujours

Il y a un petit peu plus de trois ans, à l'occasion d'un dossier paru dans nos colonnes sur les noms des habitants des communes de la Haute-Vienne, les élus de Saint-Jean-Ligoure avaient lancé un appel à nos lecteurs pour enfin se trouver un gentilé. Des propositions sont arrivées de toute la France… Mais Saint-Jean-Ligoure cherche encore.

Jean-Adrien Truchassou
jean-adrien.truchassou@centrefrance.com

GENTILÉ. Les élus de Saint-Jean-Ligoure *(à droite Didier Marcellaud, maire, et à gauche Nicolas De Jesus, adjoint)* devant le fameux dossier qui regroupe les propositions de gentilé.
PHOTO JEAN-ADRIEN TRUCHASSOU

Ce n'est pas le dossier qu'ils ressortent le plus souvent, reconnaissent Didier Marcellaud, maire de Saint-Jean-Ligoure, et Nicolas De Jesus, adjoint. Mais la chemise cartonnée orange, qui porte l'inscription « Nom des habitants de Saint-Jean-Ligoure », est rangée en bonne place dans le bureau du maire. Et trois ans après avoir ouvert ce document, les deux élus se replongent toujours avec « plaisir », disent-ils, dedans.

« Ligoureaux », « Ligourois »…

En décembre 2021, à l'occasion d'une série d'articles parus dans nos colonnes sur le nom des habitants et habitantes des communes de la Haute-Vienne (nous avions à l'époque, recensé le gentilé des 195 communes), Didier Marcellaud et Nicolas De Jesus avaient ainsi lancé un appel, via notre journal, pour enfin trouver un nom à leurs concitoyens. Car comme plusieurs autres communes du département (selon notre enquête, 24 n'avaient pas réussi à l'époque à opter expressément pour un gentilé), les habitants de Saint-Jean-Ligoure n'avaient tout simplement pas de gentilé. Et les propositions ont été nombreuses suite à la parution de l'article…

« Là, vous voyez, par exemple, on a une lettre, écrite par quelqu'un natif de Boisseuil qui propose : "Ligoureaux et Ligoureaudes", montre Didier Marcellaud en ouvrant le fameux dossier qui regroupe tous les mails et courriers reçus à la mairie. Ici, une habitante de Saint-Jouvent qui soumet "Ligouchalois", "Ligourois", "Ligouchalusiens", etc. Encore un autre avec "Castel-Ligouriens". On a eu aussi "Saint-Ligouriens", "Saint-Ligourjean", etc. »

Une lettre d'Étampes (Essonne), d'une lectrice du *Populaire du Centre*, est même parvenue avec la proposition « Johano-Chaluciens ». Notre rédaction, aussi, avait reçu plusieurs mails.

> « Toutes les propositions seront de nouveau examinées… »

« Tout cela nous touche, dit Didier Marcellaud, de voir que les gens se mobilisent, c'est formidable. Mais pour l'instant, nous n'avons pas trouvé quelque chose qui nous correspond. Cela nous a permis, cependant, de se rendre compte que ce n'est pas anodin, ce n'est pas simple de trouver un nom. » « On ne veut pas se baptiser pour se baptiser », enchaîne Nicolas De Jesus.

Car trouver un gentilé n'est pas simple et doit cocher plusieurs cases : « Il faut à la fois que ça sonne bien, que cela puisse nous identifier d'un seul coup sur la carte de la Haute-Vienne, mais aussi si possible que cela se rapporte à l'histoire de la commune, etc. », listent les deux élus.

Alors peut-être que le « salut », comme dit Didier Marcellaud, viendra d'un habitant ou même d'une personne extérieure à la commune : « Nous lançons un nouvel appel pour nous aider à nous baptiser. Toutes les propositions seront de nouveau examinées avec soin car c'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur. »

La fameuse chemise cartonnée orange risque de ressortir ces prochaines semaines… ■

Dans la commune voisine. Alors que nous étions en interview à la mairie de Saint-Jean-Ligoure, le maire de la commune voisine de Saint-Priest-Ligoure, Bernard Deloménie, est passé saluer son homologue de Saint-Jean-Ligoure. Et… lui non plus n'a pas de gentilé pour les habitants de Saint-Priest-Ligoure. La ressemblance de nom entre les deux communes avec « Saint » et « Ligoure » ne facilite d'ailleurs pas à trouver un terme propre à chacune.

LE POPULAIRE DU CENTRE
lepopulaire.fr

La presse en a parlé

Journal du mardi 6 mai 2025.

Saint-Yrieix-la-Perche → Pays arédien

SAINT-JEAN-LIGOURE ■ Une collecte de dons sur le site Internet de la Fondation du patrimoine a été lancée

La statue de l'église est à restaurer

Fragilisée par « le temps et les intempéries », la statue de saint Jean-Baptiste de l'église éponyme de Saint-Jean-Ligoure a vu sa dégradation s'accélérer ces dernières années. Une collecte de dons via la Fondation du patrimoine vient d'être lancée.

Jean-Adrien Truchassou
jean-adrien.truchassou@centrefrance.com

DONS. Une cagnotte pour restaurer la statue de saint Jean-Baptiste de l'église du même nom de Saint-Jean-Ligoure vient d'être ouverte sur le site Internet de la Fondation du patrimoine. PHOTO J.-A. T.

« Aidez-nous à restaurer la statue de l'église de Saint-Jean-Ligoure. »

Depuis la semaine dernière, une bâche rouge habille le mur situé juste en dessous de l'entrée principale de l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-Ligoure. Siglée du logo de la Fondation du patrimoine Limousin et d'un large QR code pour faciliter la connexion au site Internet, elle invite donc aux dons pour sauver ce petit bout de patrimoine surplombant le portail d'entrée occidental de l'église.

État « préoccupant »

Car depuis quelques années, la statue de saint Jean-Baptiste, datant de 1850, voit sa dégradation s'accélérer : « des petits morceaux de la pierre calcaire la constituant se détachent et tombent sur les marches de l'escalier principal donnant accès à l'église », peut-on lire sur le site Internet de la Fondation du patrimoine. À tel point qu'il est devenu « urgent d'intervenir sur cette statue car son état général est devenu très préoccupant ».

« Malheureusement, dit Didier Marcellaud, maire de Saint-Jean-Ligoure, le temps n'épargne personne. Pas même la pierre. Les intempéries, la pluie, le vent, le gel, etc, ont peu à peu altéré les traits de saint Jean-Baptiste. Mais au lieu de laisser le temps effacer à tout jamais ce témoin précieux de notre identité, notre municipalité a choisi d'agir. C'est pourquoi nous lançons une grande collecte de dons ouverte aux particuliers, aux entreprises, aux habitants d'ici et d'ailleurs. »

« C'est un beau projet, réagit Ariane Ink, déléguée départementale Haute-Vienne de la Fondation du patrimoine. Pour la Fondation, restaurer le patrimoine, c'est s'occuper des vieilles pierres mais également développer l'économie locale, permettre à nos villages et nos bourgs d'être de plus en plus attractifs et aussi, bien sûr, transmettre aux générations futures toute cette histoire. »

Cela sera évidemment le cas pour la statue de saint Jean-Baptiste puisqu'à l'issue de l'opération de restauration, elle sera exposée à l'intérieur de l'église en raison de sa pierre fragilisée. Mais, une copie sera réalisée pour être posée sur la façade extérieure en lieu et place de celle d'origine.

> « Symbole de notre histoire, de notre patrimoine, de notre mémoire... »

« Cette œuvre ne représente pas seulement une figure religieuse. Elle est surtout un symbole de notre histoire, de notre patrimoine, de notre mémoire collective, liste Didier Marcellaud. Elle veille sur notre village, sur ses générations passées et présentes [...] Et saint Jean-Baptiste doit continuer à veiller sur notre église et sur les habitants de Saint-Jean-Ligoure. »

Les habitants de la commune, justement, qui s'étaient déjà mobilisés lors de financements participatifs pour la restauration du vitrail représentant saint Jean-Baptiste et pour la restauration de l'harmonium, devraient donc, cette fois encore, démontrer tout leur attachement à leur patrimoine. D'autant plus que « cette opération *[de restauration de la statue]* marquera le coup d'envoi de la restauration globale à venir de l'église Saint-Jean-Baptiste » comme résumé sur le site Internet de la collecte. ■

→ DÉPARTEMENT

Présent mercredi dernier lors de la cérémonie de lancement d'appel aux dons pour la restauration de la statue, Jean-Claude Leblois, président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, a annoncé que le Département participerait à hauteur de 50 % du montant des travaux *(voir ci-dessous)* dans le cadre des contrats territoriaux départementaux.

→ FAIRE UN DON

Le montant des travaux est de 47.300 € HT. L'objectif de la collecte est de 20.000 €. Il est possible de faire un don via le site Internet fondation-patrimoine.org/102808 ou par chèque en se rapprochant de la Fondation du patrimoine.

Appel aux dons pour sauver la statue de l'église de Saint-Jean-Ligoure

PATRIMOINE. Le temps fait son travail de sape sur la statue de saint Jean-Baptiste. Une collecte de dons vient d'être lancée afin de la restaurer. PAGE 14

Le Populaire du Centre a relayé dans ses colonnes notre opération de restauration de la statue extérieure représentant Saint-Jean-Baptiste. Grâce à l'aide de notre quotidien, les premiers dons nous sont parvenus rapidement. Afin de prendre connaissance de l'importance des dons collectés à ce jour ainsi que le nombre de donateurs, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Fondation du Patrimoine en sélectionnant notre département et notre commune. Celles et ceux qui n'ont pas encore effectué de don peuvent le faire durant toute l'année 2025. Un parchemin listant les généreux donateurs sera enfermé dans un coffret et sera déposé dans la sacristie de l'Eglise à l'issue de la collecte de dons.

LE POPULAIRE DU CENTRE
lepopulaire.fr

SAINT-JEAN-LIGOURE

Le mur du château s'effondre

CIRCULATION ■ Décidément, la petite localité de Saint-Jean-Ligoure n'est pas épargnée par les événements climatiques. Rappelons nous le violent orage qui avait frappé son territoire communal le 17 septembre 2023 faisant plus de 210.000 € de dégâts aux routes. Dans la soirée du mercredi 8 janvier dernier, c'est un important pan du mur d'enceinte du château de Saint-Jean-Ligoure qui s'est brutalement effondré en raison des pluies intenses qui s'abattent sur la commune. La route départementale est désormais coupée à la circulation jusqu'à la reconstruction complète de cet édifice vieux de plusieurs siècles. Le Plan communal de sauvegarde a été aussitôt activé par Didier Marcellaud, maire de la commune, présent sur les lieux, dès le début de l'événement et durant toute la soirée. La mise en sécurité de la voie de circulation a été effectuée très rapidement grâce à la réactivité des services techniques communaux et départementaux. Un arrêté d'interdiction de circulation a été pris et devrait rester en place durant plusieurs semaines probablement.

La presse en a parlé

Journal du 11 janvier 2025

Une réunion de crise s'est tenue à la Mairie le dimanche 12 janvier, à 11h00, en présence de Mr et Mme MAHOT, leur fils Gaëtan MAHOT, et Monsieur le Maire.

Le point a été fait concernant les démarches en cours.

Précisons que le mur constituant l'enceinte et l'ancien rempart du château de Saint-Jean-Ligoure sont la propriété privée de Mr et Mme MAHOT.

LE POPULAIRE DU CENTRE
lepopulaire.fr

SAINT-JEAN-LIGOURE

La tradition des vœux respectée à la mairie.

Didier Marcellaud a accueilli ses administrés à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux de sa commune.

Il a commencé par le rappel des nombreuses réalisations de 2024 : installation d'un pylône de téléphonie mobile, le retour de La Poste, la reconstruction des routes endommagées, pose de panneaux « Village d'avenir » aux entrées d'agglomération, acquisition d'un chapiteau à la disposition des associations communales, renforcement du réseau électrique du bourg, etc.

UN RITUEL. On vient en famille entendre les vœux du maire.

Les perspectives 2025. Le maire s'est enthousiasmé sur les projets 2025 dont certains sont déjà en cours : fin de la réalisation des « pied-à-terre » commerciaux ; rénovation de la statue Saint-Jean-Baptise ; rénovation en cours de 2 appartements ; installation de nouveaux jeux pour petits et grands ; une nouvelle tranche de voirie des hameaux va être inscrite au budget ; rétablissement de la continuité écologique du petit ruisseau de La Goutte en partenariat avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique et du Sabva ; pose de plaques de rues dans les différents hameaux de la commune...

Avant de laisser la parole au conseiller départemental, Didier Marcellaud a adressé des remerciements aux gendarmes et pompiers : « Avec eux, nous sommes les trois services publics prêts à porter assistance 24 heures sur 24 » et rappelé que cette année verra la construction de la nouvelle caserne du centre de secours de Pierre-Buffière.

La presse en a parlé

Journal du 07 février 2025

« Je pêche, je protège »

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LIGOURE-BRIANCE
Siège social : Mairie
87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

Principales dates à noter dans votre agenda :
Concours jeunes pêcheurs : 01-06-2025
Concours général : 07-09-2025
Concours vétérans : 12-07-2025
Concours « à l'Américaine » : 27-07-2025

Ces évènements seront annoncés sur « Panneaupocket »

ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.A.P.P.M.A

Dimanche 30 mars s'est tenue l'**assemblée générale de l'A.A.P.P.M.A. « Ligoure-Briance »** à la salle des fêtes de Saint-Jean-Ligoure. Les rapports moraux et financier ont été adoptés à l'unanimité des membres présents. **Parmi les projets, on notera l'organisation d'un concours de pêche « à l'Américaine »**

En deuxième partie de la réunion, le rapport d'activité de la Fédération de Pêche de 2023 a été présenté sur l'écran de cinéma grâce au vidéoprojecteur installé par la municipalité en fin d'année dernière. Grâce à cet équipement, chacun peut aisément lire l'ensemble des documents présentés depuis le fond de la salle. Désormais, nous n'éditons plus de documents sur format « papier ».

Cette année 2025 verra les travaux de « renaturation » du ruisseau de « La Goutte ». Des analyses seront effectuées régulièrement par les services de la Fédération de pêche afin de mesurer le retour de la biodiversité.

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

« Je pêche, je protège »

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LIGOURE-BRIANCE

Siège social : Mairie
87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

Principales dates à noter dans votre agenda :
Concours jeunes pêcheurs : 01-06-2025
Concours général : 07-09-2025
Concours vétérans : 12-07-2025
Concours « à l'Américaine » : 27-07-2025

Ces évènements seront annoncés sur « Panneaupocket »

PARCOURS LOISIRS DE RICHEBOURG

Crédit photos : Martine LEGER

Nous disposons d'un « parcours loisirs ». Il est situé au lieu-dit « Richebourg ». Son accès est très aisé car la route communale longe la rivière « La Briance ». Le stationnement est donc facile et ce tronçon de cours d'eau est accessible à toutes et à tous. Comme chaque année, la Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques ainsi que l'A.A.P.P.M.A. « Ligoure-Briance » introduisent des truites « arc-en-ciel » en surdensité afin que chacun puisse pratiquer sa passion dans les meilleures conditions. Voici un endroit frais et ombragé où vous pouvez pique-niquer seul, ou en famille.

La pêche est une pratique relaxante et peu coûteuse : rejoignez-nous !

LES ELUS DISTRIBUENT LE COLIS DES AINES

Chaque année, les citoyens de la commune atteignant l'âge de 75 ans se voient remettre un colis. La majorité de ces présents est portée au domicile de chacun. Le portage à domicile est assez rare. La plupart des Mairies invitent les ayant droit à venir les chercher à la maison commune. A l'heure où des municipalités abandonnent cette action, à Saint-Jean-Ligoure il n'en est pas question ! En effet, ce moment d'échange est important tant pour les élus que pour les aînés. Il n'y a pas de règle pour le calendrier de distribution. Chez nous, la période cours de décembre à avril. Chaque année, nous inversons le circuit de la distribution.

Crédit photos : Céline CHEYRONNAUD

CHEZ NOS AMIS DE LA VALLEE DE LA LIGOURE

Pose de la première pierre du bar épicerie associatifs et de la bibliothèque.

Crédit photo : Anne RATINAUD

Le 30 avril dernier, une petite cérémonie de pose de la première pierre est venue symboliser le début des travaux de réaménagement des locaux du comptoir. Deux principaux espaces vont voir le jour : le premier sera dédié à la médiathèque, et le second à l'épicerie-bar avec terrasse couverte et non couverte.

Crédit photo : Anne RATINAUD

La commune est toujours soucieuse d'apporter des services de proximité à ses habitants. La fin des travaux est prévue en décembre 2025. Le cout des travaux s'élève à la somme de 554.518,00€ H.T. accompagnés de plusieurs subventions. Le reste à charge devrait s'élever à la somme de 113.149,00€ pour la commune.

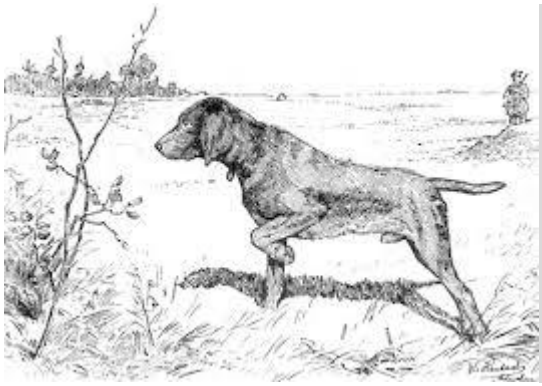

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE

DE SAINT-JEAN-LIGOURE

A.C.C.A.

Bonjour à toutes et à tous,

La saison est à peine terminée que déjà nous préparons celle à venir avec encore de nouvelles dispositions, (modifications des règlements, schéma cynégétique 2025-2031 et autres). La sécurité reste l'élément majeur au sein de notre A.C.C.A. car malgré toutes les consignes, les précautions et recommandations nous ne sommes pas à l'abri d'un accident car le risque zéro n'existe pas malheureusement, donc je le rappelle soyons vigilants et redoublons de prudence, ne pas tirer sur un gibier en fuite dans de mauvaises conditions reste un acte de chasse réfléchi et responsable.

En ce qui concerne la saison passée elle a été satisfaisante dans son ensemble, le gros gibier est toujours présent quand au petit gibier il faut attendre l'analyse des carnets de chasse pour faire le bilan, mais suivant ce que l'on peut observer, nombreux sont les faisans qui occupent le territoire espérons que pour les autres espèces plus discrètes il en soit de même. Courant le mois de mars nous avons effectué des comptages de nuit afin d'évaluer un peu mieux les animaux qui se montrent moins la journée c'est pour cela que certains d'entre vous ont pu observer ou croiser nos véhicules qui éclairaient les prairies et bois environnants; Cette opération fait apparaître une nette augmentation de la sauvagine et en particulier le renard. A noter que pour procéder à ces comptages nous sommes munis d'un arrêté préfectoral.

En cette fin de saison des chasseurs de la commune se sont mobilisés en collaboration avec la Fédération Départementale Des Chasseurs de la Haute que Vienne pour la journée J'aime la Nature Propre la matinée à permis de ramasser divers déchets jetés dans la nature par des gens peu scrupuleux qui souvent sont les premiers à donner des leçons, je n'en dirais pas plus.

Bonnes vacances et à bientôt !

Le Président, Jean-Claude GOURGOUSSE

COIN JEUX DES GRANDS

MOTS FLECHES – FORCE 1

FIBRE SYNTHÉ–TIQUE / GRATI–FICATION		SUPPLICIA / JUSTE, EXACTE		SAPEUR-POMPIER / DIRIGEA		ENTRE NORD ET OUEST / ÉTATS ARABES		KILOEURO / LE MEILLEUR DES VÉGÉTAUX		LE JUDOKA S'Y LAISSE TOMBER	PONC–TUEL–LEMENT / ATOME, CHARGÉ
										CRI DE SOUF–FRANCE / ÉBAHIE	
DISQUE TOUR–NANT / ÉLARGI					TOUT FLAGADA / CRITIQUÉ				UNE TÊTE À FLEUR D'EAU / DOUX PRÉNOM		
							MEN–TIONNANT / USA UNE ÉTOFFE				
ARGON ABRÉGÉ / PIÈCES DE TROUS–SEAU			ASSAINIT L'AIR / PLUS QU'ÉMÉ–CHÉ					HOMME DU VOYAGE / RISQUER LE COUP			PAR ICI, LA SORTIE !
				ACCUSA–TION MEN–SONGÈRE / BŒUF SAUVAGE							CALES QUI DOIVENT LEUR NOM À LEUR FORME
VIE EN PLEIN AIR	FLATTEUR DE ROI / ACTINIUM AU LABO									ÇA FAIT QUINZE / AXE DE CARTE	
									UN DES GRANDS LACS AMÉRI–CAINS		
MISE AU SECRET						TELS DES CHAR–BONS BRÛLANTS					

MOTS MELANGES – FORCE 1

ATEMI – AUTEL – CARAVANE – CELUI

CESAR – COLERE – DANCING – ESTE

ETETER – FEMME – FRUITERIE

FUSELAGE – GITAN – GOUGERE

GRACILE – IDEE – MENAGERIE

PARENTE – PATINETTE – PENURIE

POSE – REIS – SASSAFRAS – SENECON

SERAPHIN – SIROTER - SNOBER

E	M	M	E	F	P	I	C	S	E	E	P
N	E	E	D	I	U	A	A	E	T	O	E
I	G	L	N	L	R	S	R	T	S	R	N
H	N	I	E	A	S	E	E	E	E	A	U
P	I	C	V	A	G	N	T	L	N	M	R
A	C	A	F	U	I	E	O	I	A	T	I
R	N	R	O	T	T	C	R	B	U	G	E
E	A	G	A	E	A	O	I	I	E	R	E
S	D	P	R	L	N	N	S	I	E	R	F

ADRESSES UTILES

Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !

NOS ARTISANS

CHAUFFAGE, ELECTRICITE, PLOPMBERIE, SANITAIRE
Ets TOURNIEROUX
Eddy COIFFE
Lieu-Dit Les Plagnes
05.55.08.45.67

CHENIL, PENSION, DRESSAGE, VENTE
Laurick MAUDET
La Grande Pièce
05.55.00.94.18

COUTURE, RETOUCHES
« Lolo Créa »
Laurence DEGEORGES
Lieu-Dit Le Bois La Porte
07.77.07.08.28

COUVERTURE, ZINGUERIE
Christopher HELIER
2, rue de Châlucet
06.24.71.61.92

ECURIES
Karine ROUX
Lieu-Dit La Cipière
06.22.38.17.97

ELECTRICITE GENERALE, SANITAIRE
« Fiat Lux »
Louis-Joseph SOUBRIER
Lieu-Dit Plaisance
06.45.96.61.41

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS
Gilles MARTIN
Lieu-Dit Le Pertuis
06.81.91.36.07

MACONNERIE, GROS ŒUVRE
Aurélien THOURAUD
Lieu-Dit Le Coudert
06.99.89.00.46

MENUISIER, EBENISTE
« Lo'Tahlier »
Laurent PAROT
Lieu-Dit Chabreloute
05.55.00.45.90

MTS RENOVATIONS
Daniel FAUGERAS
Lieu-Dit Samie
06.99.71.24.40

TERRASSE, PARQUET, OUVRAGE
« Happy Deck »
Yannick LAMBROS
Lieu-Dit Les Vigeries
06.28.93.18.78

TRAVAUX AGRICOLES
Aline GOURCEROL
Lieu-Dit Le Puy La Pause
05.55.00.94.60

NOS PRODUCTEURS

Sylvie FRUGIER
Lieu-Dit Légonie
05.55.00.69.46

NOS COMMERCES

LE BISTROT ST JEAN
Café, Restaurant, Cave à Vin, Epicerie
Stéphanie ALLONEAU
Place du 8 mai 1945
05.87.50.30.89
contact@bistrot-st-jean.fr

ADRESSES UTILES

Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !

MAISON COMMUNALE DE BIEN-ETRE ET DE SANTE

INFIRMIERES
Lucie BOURDEAU
Karen DENOUEIX
Pauline MOURET
Corinne TADARY
05.55.00.17.34
06.71.82.75.36

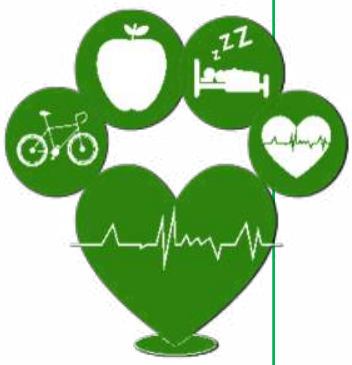

BIEN-ETRE ET DETENTE
« Les 3 clefs de Gaya »
Vanessa GAY
06.87.94.21.50

DIETETICIENNE
Pauline COURTOIS
06.43.33.52.74
Sur rendez-vous

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Isabelle BERRUELLE
05.55.00.44.86

Carine BOUSQUET
06.15.36.98.96

ASSOCIATIONS

A.C.C.A (Société de chasse)
Président : Jean-Claude GOURGOUSSE
06.76.69.89.32

A.A.P.P.M.A « Ligoure-Briance » (Société de pêche)
Président : Didier MARCELLAUD
06.17.21.59.74

COMITE DES FETES
Présidente : Emmanuelle CONRADY
07.89.95.50.08

PARENTS D'ELEVES (Les 3 Crayons Bleus)
Présidente : Karine RIZZO
Les3crayonsbleus@gmail.com

LES ACHILEES (Fleurissement)
Président : Laurent LEBRAUD
06.03.38.30.82

TOURISME

VISITE GUIDÉE DU BOURG
06.88.29.87.89
Gratuite et sur réservation

GITE DE RICHEBOURG
Lieu-dit « Richebourg »

QUELQUES CONSEILS POUR LE MOIS DE JUIN

POTAGER

Semis des légumes :

En juin, il est toujours possible de semer directement en pleine terre ; les carottes, les pois, la courgette, les haricots, la laitue, la betterave, la chicorée, le concombre, les navets, le persil et les radis.

En semant en cette période, vous aurez l'avantage de profiter d'une récolte tardive.

Plantation au potager :

En juin, c'est aussi le moment de planter vos légumes d'été et d'automne comme les aubergines, les courgettes, le concombre et les cornichons, les poireaux, les tomates, les poivrons et les courges.

Si vos semis préparés avant le mois de juin commencent à produire, n'oubliez pas de désherber régulièrement.

Prenez soin aussi d'arroser dès que le sol est sec. Tout comme pour les rosiers, il faut éviter de mouiller le feuillage.

Plantes aromatiques :

Concernant les plantes aromatiques et condimentaires, vous pouvez y aller, c'est le moment de les cultiver !

N'oubliez pas le basilic et la coriandre.

FLEURS

Pour les annuelles qui fleuriront cet été et cet automne, il est encore temps de les planter.

Si vous voulez stimuler l'apparition de nouvelles fleurs, pensez à supprimez les fleurs fanées des autres plantes au fur et à mesure.

En cas de forte chaleur, arrosez régulièrement en privilégiant un arrosage le soir pour éviter une évaporation immédiate.

Si vous avez des plantes achetées en pot, il est encore temps de les planter en veillant à les arroser régulièrement car leurs besoins sont plus importants.

Pour terminer, coupez court le feuillage de vos fleurs à bulbes lorsqu'ils ont jauni. Il est toujours préférable d'attendre ce moment afin qu'ils aient le temps de bien faire leurs réserves pour l'année suivante.

ARBRES ET ARBUSTES

C'est la période idéale pour tailler les arbustes qui ont fleuris au printemps.

TRUCS ET ASTUCES POUR LE JARDIN !

SEMIS ET RECYCLAGE

Vous voulez faire des semis mais vous n'avez pas de pots.

Pas de panique, voici un petit truc pour faire rimer recyclage et jardinage ! En utilisant vos rouleaux de papier toilette pliés sur un côté pour faire le fond, vous obtiendrez un petit pot à semis et le carton se désintégrera tout naturellement au cours de la germination.

Une solution économique et écologique !

ANTI-LIMACES NATUREL

Les jours de pluie sont jours de sortie pour les limaces et gare à vos plantations. Une astuce 100% naturelle pour éviter ces gourmandes sur vos plans ; la coquille d'œuf écrasée.

Répartie tout autour de vos plantations, elle empêchera les limaces d'en faire leur festin !

LUTTER CONTRE LES MOISISSURES

A la surface de la terre, on peut parfois voir apparaître de petites moisissures. En saupoudrant un de cannelle sur la surface de votre terre vous empêcherez la formation de moisissure et fini les fourmis ! C'est un excellent répulsif.

ARROSAGE MAISON PENDANT VOS VACANCES

Si vous partez quelques jours en vacances, voici une petite astuces pour que vos plantes ne manquent pas d'eau.

"Un arrosage maison" à réaliser avec des lacets ou des fils de coton. Placez une des extrémités dans un récipient rempli d'eau et l'autre extrémité dans la terre de votre plante. Vous venez de créer un système de goutte-à-goutte maison.

DRAINAGE AU FOND DU POT

Grâce à un filtre à café placé au fond d'un pot, votre terreau reste en place sans boucher les trous de drainage !

FERTILISATION

Si les filtres à café aident au bon drainage, le café, lui, est un bon fertilisant entièrement naturel. Vos plantes apprécieront grandement !

COIN JARDINAGE

LE SAVIEZ-VOUS ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

SERVICE de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

N° 1.378.11

P.V. n° 516, Savoie

Classification internationale : A 01 b — A 01

Dispositif pour jardinage.

M. André GRELIN résidant en France (Savoie).

Demandé le 9 septembre 1963, à 14h 25m, à Chambéry.

Délivré par arrêté du 5 octobre 1964.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 46 de 1964.)

André GRELIN

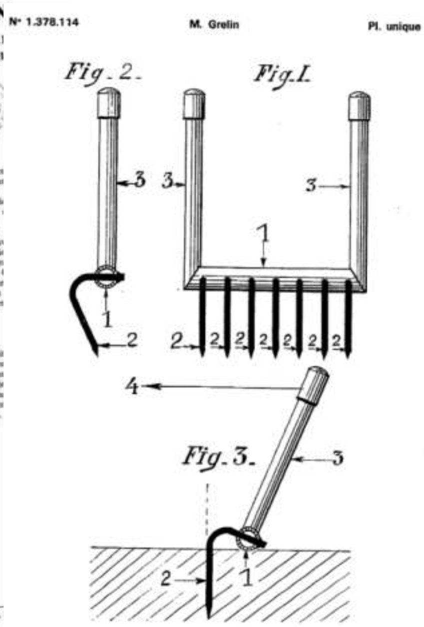

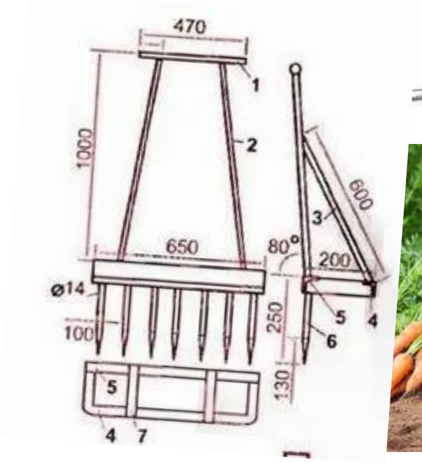

Histoire de la Grelinette

La grelinette est un outil de jardinage français inventé au début des années 1950 par André Grelin. Il s'agit d'un type de cultivateur manuel utilisé pour ameublir le sol et éliminer les mauvaises herbes. La grelinette est composée d'une série de dents fixées à un cadre. Les dents sont insérées dans le sol, puis le cadre est poussé vers l'avant, ce qui a pour effet d'ameublir le sol et d'arracher les mauvaises herbes.

Les premières années

André Grelin était marchand de graines à Chambéry, en France. Il était également un jardinier passionné et cherchait toujours à améliorer sa façon de jardiner. Au début des années 1950, il a eu l'idée d'un nouveau type d'outil de jardinage qui serait plus efficace et plus facile à utiliser que la fourche traditionnelle. Il expérimente différents modèles et, en 1952, il fait breveter son invention, qu'il appelle la « grelinette ».

Source :
https://www.domaine-de-pailheres.fr/grelinette/

SOLUTIONS DES JEUX

FIBRE SYNTHÉTIQUE / GRATIFICATION	T	SUPPLICIA / JUSTE, EXACTE	R	SAPEUR-POMPIER / DIRIGEA	S	ENTRE NORD ET OUEST / ÉTATS ARABES	N	KILOEURO / LE MEILLEUR DES VÉGÉTAUX	K	LE JUDOKA S'Y LAISSE TOMBER	T	PONCTUELLEMENT / ATOME CHARGÉ	R
R	E	C	O	M	P	E	N	S	E	CRI DE SOUFFRANCE / ÉBAHIE	A	I	E
DISQUE TOURNANT / ÉLARGI	R	O	U	E	TOUT FLAGADA / CRITIQUÉ	M	O	U	UNE TÊTE À FLEUR D'EAU / DOUX PRÉNOM	E	T	O	C
A	G	R	A	N	D	I	MENTIONNANT / USA UNE ÉTOFFE	C	I	T	A	N	T
ARGON ABRÉGÉ / PIÈCES DE TROUSSEAU	A	R	ASSAINIT L'AIR / PLUS, QU'ÉMÉCHÉ	A	E	R	E	HOMME DU VOYAGE / RISQUER LE COUP	R	O	M	PAR ICI, LA SORTIE !	A
C	L	E	S	ACCUSATION MENSONGÈRE / BŒUF SAUVAGE	C	A	L	O	M	N	I	E	CALES QUI DOIVENT LEUR NOM À LEUR FORME
VIE EN PLEIN AIR	FLATTEUR DE ROI / ACTINIUM AU LABO	C	O	U	R	T	I	S	A	N	ÇA FAIT QUINZE / AXE DE CARTE	X	V
N	A	T	U	R	I	S	M	E	UN DES GRANDS LACS AMÉRICAINS	E	R	I	E
MISE AU SECRET	C	E	L	E	E	TELS DES CHARBONS BRÛLANTS	A	R	D	E	N	T	S

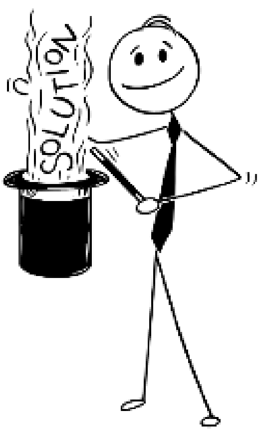

LES SERVICES COMMUNAUX

Pour vous, chaque jour, Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !

ECOLE

Tel : **05.55.44.76.46**

Semaine de 4 jours :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h50 à 12h / 13h40 à 16h20

CANTINE SCOLAIRE

Tel : 05.55.44.76.46

Site du groupe scolaire

Votre interlocuteur :

Cédric LEMASSON

Personnel encadrant :

Cédric LEMASSON et Nadia MINAULT

Tarifs repas :

1.90€ enfant / 4.50€ adulte

GARDERIE MUNICIPALE

Tel : 09.67.82.76.46

Site du groupe scolaire

Vos interlocuteurs et personnels encadrants :

Cédric LEMASSON, Vanessa CAPELLE et Nadia MINAULT

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 7h à 8h40 et de 16h20 à 19h

Tarifs : 1.70€ le matin, 1.70€ le soir

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :

1.60€/m³

Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif des maisons neuves : **2000€**

CIMETIERE

Les concessions :

. Terrain commun : 10€/m²

. Concession trentenaire : 25€/m²

. Concession cinquantenaire : 25€/m²

. Concession perpétuelle : 100€/m²

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location de cases.

. 15 ans : 300€

. 30 ans : 500€

. Redevance d'ouverture : 30€

Le caveau communal :

. Pendant les 6 premiers mois : gratuit

. Jusqu'à 12 mois : 100€/mois

. Au-delà : 300€/mois

. Le jardin du souvenir : Redevance unique de 200€

Remarque : Les particuliers et les entreprises qui sont amenés à intervenir pour des travaux de nettoyage de caveau, de construction ou de rénovation de sépultures doivent auparavant informer le secrétariat de mairie et s'acquitter d'une redevance de 30€.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

- Salle des fêtes et sa cuisine **pour les habitants de la commune et de l'intercommunalité** : ----------**160€**
- Salle des fêtes et sa cuisine pour les personnes **HORS** commune et Intercommunalité : ----------**260€**
- Frais de chauffage obligatoires **du 15 octobre inclus au 15 avril inclus** : ----------**40€**
- Chèque de caution : ----------**400€**

Mise à disposition gratuite pour les associations de la commune

DOCUMENTS A FOURNIR ET CONDITIONS SINE QUA NON POUR VALIDER LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES *(Seule la délibération en vigueur fait foi)* :

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC) **Et au nom de la personne qui loue**. **Dans le cas contraire la mise à disposition sera refusée.**
- Exemplaire de la convention de mise à disposition dument complété et signé. La personne désignée sur ce document doit être la même que sur l'attestation d'assurance. **Dans le cas contraire la mise à disposition sera refusée.**
- Les locaux doivent être rendus propres. **Dans le cas contraire la prestations de nettoyage sera facturée : 200€**
- Tous les biens matériels mobiliers et immobiliers doivent être rendus dans le même état que lors de leur mise à disposition. **Dans le cas contraire les frais de réparation et/ou de remplacement seront intégralement facturés à l'utilisateur sur la base de la valeur d'achat de renouvellement.**

VIE PRATIQUE

Pour vous, chaque jour,
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !

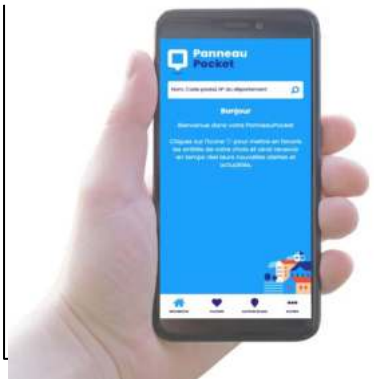

MAIRIE

05.55.00.61.83

mairiesaintjeanligoure@orange.fr

Horaires d'ouverture :

15h / 18h : Lundi, mardi et jeudi
9h / 12h : Vendredi et samedi
28, Avenue des Tilleuls

87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

Pour suivre toute l'actualité de votre commune, visitez notre site internet et téléchargez l'application :
« PANNEAUPOCKET »
https://www.panneaupocket.com/

Site internet :
www.saintjeanligoure.fr

LA POSTE

Les services de La Poste sont de retour **dans votre mairie !**

Venez y retirer vos colis, et lettres recommandées.

Vos interlocuteurs :

Secrétaire de Mairie : Catherine MECHAIN

Permanence le samedi matin :

Maire : Didier MARCELLAUD
06.17.21.59.74 – didiericos@protonmail.com

1ère Adjointe : Céline CHEYRONNAUD
06.48.85.09.82 – cheyronnaud@orange.fr

2ème Adjoint : Nicolas DE JESUS
Responsable communication
06.34.51.17.52 – dejesusnicolas@ymail.com

ASSISTANTE SOCIALE

PIERRE-BUFFIERE :
Permanence le mercredi de 9h à 12h
05.55.30.11.98

GENDARMERIES DE SECTEUR

Gendarmerie nationale
Une force humaine

- **PIERRE-BUFFIERE : Lundi et mercredi de 14h à 18h / Samedi de 8h à 12h**
- **SAINT-GERMAIN-LES-BELLES : Vendredi de 8h à 12h**
- **SOLIGNAC : Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h / Dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h**

DECHETERIE NEXON

06.20.91.21.45

Du mardi au samedi
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15
Demandez votre carte d'accès directement sur place.

SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Un mardi sur deux chaque mois

N'oubliez pas de trier !

JOURNAL MUNICIPAL

Le « Chabatz d'entrar » est distribué 3 fois par an (février, juin, octobre) et vous informe sur la vie de votre commune. Tirage de 250 exemplaires, 7.20€ l'unité (hors frais de distribution par La Poste).
Ont participé à la réalisation de ce numéro : Didier MARCELLAUD, directeur de publication, Céline CHEYRONNAUD, Nicolas DE JESUS, la société de chasse, Anne RATINAUD, Céline ROBERT, Martine LEGER, Fédération de pêche, Corinne ROUHAUT, Le Conseil Départemental, Pierre POMMERET, Préfecture.

Fête de la St Jean

-28 & 29 JUIN-

Saint-Jean-Ligoure

Organisé par le comité des fêtes et la municipalité de Saint-Jean-Ligoure

28 JUIN - 18H30

SALLE DES FÊTES

- **Repas de la St-Jean (17€)**
- **Repas enfant - 12 ans (8€)**

Réservation repas obligatoire

(Adulte : Flammekueche, méga tranche de jambon braisé, gratin dauphinois, fromage, flognarde aux pommes)

- **Feu d'artifice**
- **Feu de la St-Jean**

29 JUIN - 10H30

SALLE PRADOU

Expositions

24 ans d'actualité municipale

Le journal communal le "Chabatz d'entrar" fête son 100ème numéro

VILLAGE D'AVENIR

Renseignements et **réservations repas jusqu'au 25 juin inclus** au : 07.87.61.60.31

I.P.N.S, Ne pas jeter sur la voie publique.